



Droit de retrait exercé par un salarié

Par **lechinoir**, le 21/11/2015 à 12:29

Bonjour,

Suite à de nombreuses recherches, je n'ai pu trouver de réponse à ma question. Pourriez-vous m'éclairer !

Dans le cadre d'un droit de retrait d'un salarié, quel rôle peut jouer l'inspecteur du travail ?

Merci pour vos réponses :).

Par **morobar**, le 21/11/2015 à 17:08

Bonjour,

Aucun.

L'inspecteur du travail peut être alerté par un représentant du personnel (CHS-CT, délégué...) à propos d'une situation potentiellement dangereuse, avec le concours par exemple de l'inspecteur de la CRAM.

Mais l'exercice d'un droit de retrait suppose un danger immédiat et direct.

Une éventuelle controverse avec l'employeur sera du ressort exclusif du conseil des prudhommes.